

Emetteur

**AUDIS SN**  
3 rue jean rédélé  
76370 MARTIN EGLISE  
  
Tél.: 0232146868  
Email: contact@audis.fr

Adressé à

**KEMIA**  
KEMIA  
49 BOULEVARD JACQUARD  
62100 CALAIS

Numéro TVA: FR48903510295

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
1007 - CAFE ESPRESSO GOLD CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	92,80	9	50%	417,60
1026 - BOISSON INSTANTANEE AU CAFE CAP CINO FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	66,40	1		66,40
1027 - BOISSON INSTANTANEE AU CAFE AROME CACAO. CAPPUCINO CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	57,60	1		57,60
1031 - BOISSON CAPPUCINO CACAOTEE CAFE NOISETTES FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	77,60	2		155,20
1030 - BOISSON CAPPUCINO CACAOTEE CAFE CARAMEL CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	77,60	2		155,20
1040 - POTAGE TOMATES CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	63,20	1		63,20
1044 - POTAGE AU POULET CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,00	1		68,00

<b>Conditions de règlement:</b>	Règlement à 30 jours	Total HT	983,20
<b>Mode de règlement:</b>	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 3...)	Total TVA 5,5%	54,09
		Total TTC	1 037,29
		Payé	1 037,29
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
17/02/2024	1 037,29	Ordre de prélèvement	T240209

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.